

M.Martiny précise que ce GT a lieu à la demande de la FSU et plus précisément du Snes-FSU et il nous donne la parole

EAF

Bilan de la session précédente :

Toujours 14 candidats/jour avec parfois encore une réunion de mi-session entre midi et deux comme depuis des années (pourtant rendue facultative par les inspecteurs à notre demande). Parfois, on a même dépassé les 14 candidats par jour.

La réunion de mi-session entre les examinateurs a parfois été maintenue alors que l'inspection avait annoncé aux coordonnateurs qu'il n'était plus nécessaire de la faire formellement. En même temps, certains inspecteurs semblent avoir reproché à des coordonnateurs de ne pas l'avoir faite.

Rémunération très modique : 245 euros pour 11 demi-journées.

Surveillances des épreuves écrites de terminale et première : la charge particulière des professeurs de lettres est trop rarement prise en compte dans les établissements.

Les pistes envisagées

Pour les surveillances :

- changer le libellé de la convocation pour la réunion des descriptifs : réunion d'harmonisation, retrait des descriptifs et de telle date à telle date : lecture des descriptifs et documents à domicile

Les services retiennent aussi l'idée de changer le libellé de la convocation

- demande d'une lettre incitative à destination des chefs d'établissement, leur demandant de ne pas convoquer les professeurs de Lettres en 1ère une fois que ces derniers ont récupéré leurs descriptifs et/ou leurs copies

D'après le BO, seuls les profs de philo sont dispensés de surveillances, pas les collègues de français (ni les autres), malgré leur obligation d'étudier les corpus en vue de l'examen, Néanmoins, M. Martiny propose d'envoyer une note aux CE leur demandant de ne pas avoir recours si possible aux profs de français pour les surveillances.

Nous disons que d'après nos souvenirs, le mot « seuls » n'est pas dans le texte. Les services affirment que si ; or, voici le texte :

« Les enseignants chargés des corrections des épreuves de philosophie sont dispensés de toute surveillance d'autres épreuves écrites, dès la remise de leur lot de copies à corriger. »

Nous demandons que la note incitative prenne en compte les convocations ou non des collègues au BAC.

Nombre de candidats :

11 candidats par jour (préconisation du CHSCTM) sur 6 jours maximum avec un week-end au milieu ; avancer le calendrier

Les collègues considèrent qu'au delà de 11 candidats, la charge de travail nuit à la qualité du service (endormissements, baisses d'attention, erreurs...)

Ils se demandent comment font les académies qui y parviennent.

Manifestement, il est plus facile que les coordonnateurs déchargent les collègues de quelques candidats dans les petits centres ; dans certains centres, il faudrait donc un 3ème coordonnateur.

Les services disent que c'est déjà fait, et qu'en plus les seuils ne sont peut-être pas les mêmes vus par les profs ou par l'administration rectorale...

Les examinateurs :

- Demander quel est le vivier / nombre de candidats
- Cas des collègues à temps partiel, avec décharges ou travailleurs handicapés : le prendre en compte. Pour les collègues avec RQTH, quand il y a une demande d'aménagement de poste faite à la médecine de prévention, demander que cet aménagement coure jusqu'au bac.

Ils tentent d'en tenir compte.

- Demander quel est le taux d'arrêts maladie au moment du bac afin de dégonfler la rumeur et/ou de souligner qu'il est temps d'améliorer les conditions de travail,

M, Martiny dit qu'il va étudier cette questions et nous envoyer ses conclusions.

- 4 à 6 descriptifs / examinateur et pas plus ni moins
- Indemnités : 245 euros pour 11 demi-journées ; soit, chaque demi-journée : 1H40, alors qu'il n'est même pas possible d'aller faire une « pause-pipi » avec 7 candidats... Or la réalité est bien 4H. . Le taux horaire n'est pas respecté (9, 60/heure et non au candidat) ; nous renouvellerons notre demande d'application du décret de 2012

Proposition de calendrier pour l'année prochaine :

- Ecrit : 12 ou 13 juin
- Harmonisation écrit : 15 ou 16 juin (cela se décide au ministère!)
- Oral : réunion descriptifs : 8 ou 11 juin
- Oraux : du 20 au 27 juin

Demander que les centres d'examen pour l'écrit de terminale et les centres d'examen pour l'oral de l'EAF soient dissociés afin que l'oral puisse commencer pendant l'écrit de terminale.

Les services disent que ce serait très difficile car ils mobilisent déjà un maximum d'établissements, Ils vont vérifier les disponibilités quand même.

Réunion d'harmonisation de l'oral :

Des collègues signalent des pressions / notes (demande que le tableau comparatif de moyenne des demi-journées ne soit plus affiché, d'autant plus qu'une moyenne sur 7 candidats n'a pas vraiment de sens ...).

Pour nous, l'harmonisation doit se faire au cours des discussions informelles au cours de la session. Si la réunion est maintenue, elle ne doit pas s'ajouter aux candidats à faire passer mais doit être prévue dans la journée et faire l'objet d'une convocation spécifique.

Combien de plaintes et de courriers de parents ?

LV

- y aura t il une banque de données académiques pour les épreuves de compréhensions orales?

OUI

- Pour les élèves ayant des 1/3 temps ou AVS ou les 2 pour les ECA de LV il faudrait qu'on sache si le 1/3 doit être utilisé pendant la préparation (expression orale) ou le passage/la rédaction (EO+CO)

Les CE reçoivent un courrier très précis à ce sujet, mais suite à notre rappel que les ECA pouvaient commencer en février, les services s'engagent à faire en sorte que ces courriers arrivent plus tôt que d'habitude pour qu'il n'y ait pas de problème.

BTS

Rémunération

des oraux

245 euros pour 11 demi-journées

pas de réponse à notre courrier cf. PJ

demande de transparence : quel est le calcul adopté ? Fiche de paie respect du décret de 2012

Pas d'intervention possible du rectorat sur l'application « Imagin » qui est gérée par le MEN, Par ailleurs, un BO précise que c'est bien le temps d'interrogation (20 min) et non de passation total de l'épreuve (30 min) qui est rémunéré. Donc 3 candidats à l'heure soit un peu moins de 3h par ½ journée d'interrogation.

Après vérification , le BO précise bien que les 10mn d'accueil et d'évaluation du candidat font partie de l'épreuve.

des écrits

Dans certains BTS tertiaires, il existe un épreuve d'économie-droit dont les corrections sont effectuées séparément : un correcteur pour la copie de droit et un correcteur pour la copie d'économie.

Jusqu'à il y a deux ans, la rémunération des correcteurs était établie sur la base du nombre de copies corrigées indépendamment du fait qu'il ne s'agissait que d'une épreuve (E3.1. Economie et droit). A la question de certains collègues voyant leur rémunération pour la correction des copies subitement chuter, il a été répondu que dorénavant la rémunération était divisée par 2 puisqu'il ne s'agissait que de la moitié de l'épreuve (1/2 éco | 1/2 droit). Or les copies sont toujours les mêmes que par le passé et les collègues corrigent bien 60 copies et non 30. Nous demandons à ce que chaque copie corrigée ouvre droit à rémunération comme ce fut le cas en SPC et SVT pour le bac.

M. Martiny va vérifier ce point, mais pour lui, le texte officiel est clair : une copie = une rémunération à diviser en 2 si 2 correcteurs.

Interventions des autres OS après nos questions

SGEN-CFDT :

A-t-on des infos sur l'orga d DNB ?

M. Martiny explique :

- 5 épreuves terminales (4 écrites + 1 orale)
- 1er jour : français (matin)+ maths (a-m)
- 2ème jour H-G/EMC (matin)+ « sciences » (2 sujets sur les 3 matières possibles début d'a-m) + LV1 (fin d'a-m)
- épreuve orale fin avril mais plus pour les candidats individuels.

Il n'y a pas assez de correcteurs pour le français notamment.

- Mme Neyrinck dit qu'il n'y aura plus que 2 copies, mais pour les mêmes épreuves (...?)
- Mme Ambrozievicz explique que les correcteurs sont pris dans un vivier large (Cert/ag , PLP, ...)

Il faudra rappeler comment vérifier la mise en « mode examen » des calculatrices et que cela doit être fait devant les surveillants d'épreuve.

Le SGEN-CFDT propose une pause plus courte à midi en EAF

Tous les autres présents disent que c'est une mauvaise idée car retard possible en matinée, de toute façon, si prof dispo et candidat présent en avance, on démarre.

L'UNSA s'insurge contre le CCF en voie pro qui est épuisant, chronophage et souvent en travail gratuit.

Étonnement de M. Martiny qui pensait que cela se passait pendant les cours... Ben non, pas toujours.

Le SNALC souhaite que les CE soient sensibilisés aux quotités de temps de travail des enseignants pour calculer leur nombre de surveillances au bac.

M. Martiny dit que le problème est l'absence de texte officiel à ce sujet, ce dont convient le SNALC. Néanmoins une note incitative peut être envisagée.